

Charte Architecturale et Paysagère du Pays Carcassonnais



UN PROJET PAYSAGER POUR LE PAYS

paysages, formes urbaines, patrimoine bâti et naturel

Réunion Plénière
Janvier 2011



AMIDEV
expert environnement

Le projet paysager de la charte du Pays Carcassonnais constitue la référence territorialisée des orientations stratégiques portées par les partenaires et sert de cadre à une mise en œuvre cohérente des différents outils, en terme d'actions et recommandations.

Il s'articule ainsi autour des 3 grandes **valeurs** partagées ...

- 1 - S'appuyer sur les richesses construites**
- 2 - Valoriser la mosaïque des terroirs**
- 3 - Préserver les ressources et la biodiversité**

... et des grands **objectifs** identifiés :

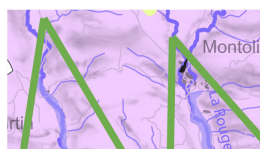
- => Affirmer la valeur des formes des bourgs et la qualité de leurs architectures**
- => Construire un projet de territoire autour de la valorisation des paysages et des patrimoines emblématiques.**

Le projet paysager se décline en trois entrées spécifiques et complémentaires :

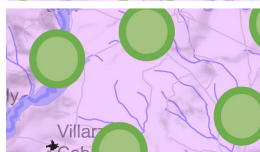
- un projet de **paysage** pour valoriser les caractères, la diversité et les activités qui fabriquent et qualifient le Pays
- un projet de paysage **urbain** pour préserver les équilibres et les caractères spécifiques de formes, d'installations, de rapport au paysage non bâti,
- un projet autour du **patrimoine construit et naturel** pour valoriser la pays et ses richesses: Canal du Midi, Cité, richesses culturelles et naturelles, voies et chemins qui autorisent la découverte du Pays Carcassonnais.

Projet : valoriser les caractères paysagers

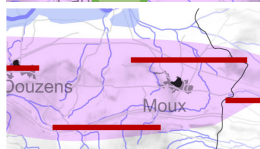
Sites viticoles de caractère à valoriser dans le cadre d'une adhésion à la charte de Fontevraud



Préserver l'ouverture des fonds de vallée et les paysages de vignes des piémonts



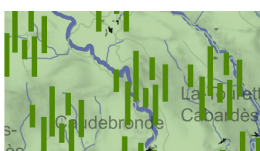
Préserver la diversité du parcellaire et des cultures à dominante viticole accompagnées des ponctuations plantées des pechs



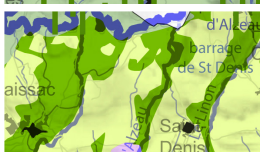
Préserver les vignes aux abords des infrastructures (effet de vitrine et de mise en scène du Pays Carcassonnais)



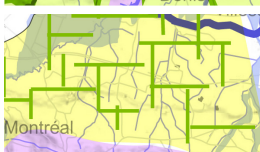
Valoriser le paysage de mosaïques - pâturages, boisements, et vignes de la Malepère: site viticole à utiliser comme levier dans l'adhésion à la charte de Fontevraud



Accompagner la mutation des plantations de résineux arrivés à maturité -> Paysage montagnard forestier



Préserver les ouvertures en maintenant les zones cultivées et pâtures -> Paysage d'agriculture extensive



Restaurer les trames bocagères et les ripisylves pour trouver un équilibre entre agriculture industrielle et qualité environnementale -> Paysage de grandes cultures céréalières:

Entités spécifiques



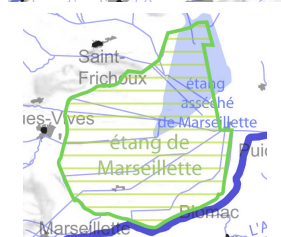
Le Canal du Midi

En référence à la charte interservices (pôle canal) relative à l'insertion paysagère et architecturale du Canal du Midi : «Le Canal du Midi, comment le valoriser et le préserver?», valoriser les abords, développer, réparer en lien avec l'identité du Canal, ses vues, son paysage.



Les zones inondables

Ménager les abords, les intégrer dans une réflexion à l'échelle territoriale. Préserver la biodiversité et le chemin de l'eau, préserver des continuités et des «accroches» (jardins, parcs, espaces agricoles de proximité, ...).



L'étang de Marseillette

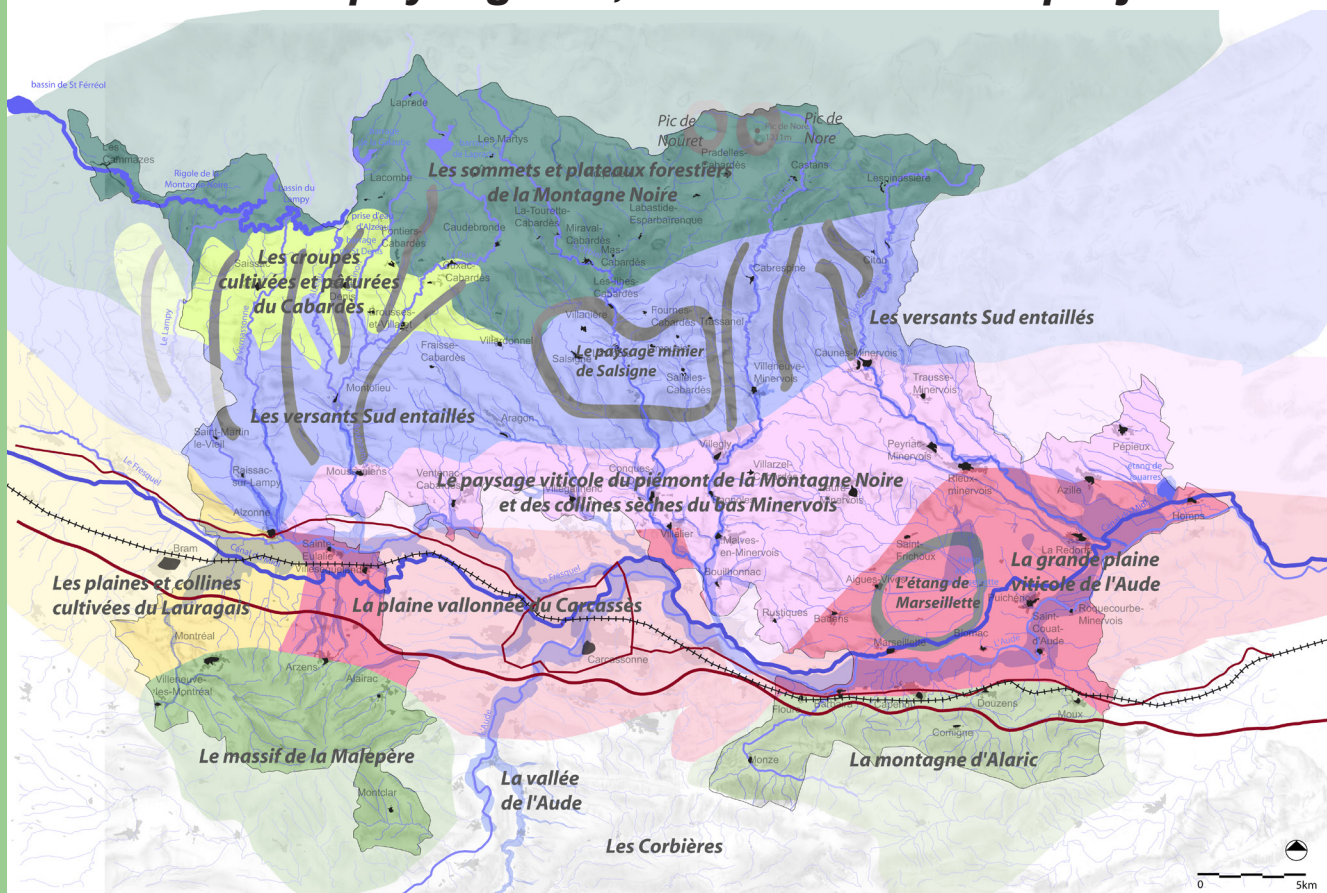
Préserver l'unité et les caractères; faire le lien avec le Canal du Midi



Le bassin minier en reconversion (périmètre extrait de la zone d'étude «paysage et aménagement du bassin de Salsigne», 2004: C.C. Haut-Cabardès et C.C. Minervois au Cabardès)

Réhabiliter et revaloriser le paysage en cohérence avec sa valeur historique, patrimoniale et paysagère.

Rappel des enjeux et du diagnostic: les entités paysagères, des territoires de projet



1. Les sommets et plateaux forestiers

Paysage marqué par l'alternance de pleins (boisements) et vides (clairières, pâturages), où croupes et plateaux sont majoritairement enrésinés.

- Maintenir et étendre les ouvertures dans le paysage
- Reconvertir les forêts résineuses
- Requalifier les routes de découverte
- Préserver ou reconquérir les terrasses et abords des villages en tant qu'éléments de transition avec les espaces naturels ou agricoles
- Organiser la place du « grand » éolien dans le paysage et l'économie locale

2. Les versants sud entaillés de la Montagne Noire

Paysage de vallées et de versants boisés aux ensembles bâtis distincts.

- Préserver ou reconquérir les terrasses et abords des villages en tant qu'éléments de transition avec les espaces naturels ou agricoles
- Reconvertir les forêts résineuses
- Entretien et reconquérir les lits et abords des cours d'eau:
 - => l'eau « tenue »: maintien des zones de divagation / valorisation des zones marichères et vergers / entretien du lit mineur et de la ripisylve / entretien des béals et canaux d'irrigation
 - => l'eau « franchie »: entretien des ouvrages d'infrastructures: ponts, passerelles, ponceaux, grèves
- Entretien / créer des chemins de randonnée, des parcours au coeur des espaces naturels
- Entretien le petit patrimoine rural bâti (muret, soutènement, capielle, ...)

Sites - clés:

- => préserver la vallée de Citou (arboriculture et maraichage sur les versants) et reconquérir les terrasses,
- => préserver la vallée de la Dure et son patrimoine industriel
- => valoriser la vallée de l'Orbiel

3. Les croupes pâturées et cultivées du Cabardès

Paysage ouvert, avec des terrasses alluviales cultivées ou pâturées dominant les versants escarpés.

- Maintenir l'élevage et du paysage bocager
- Préserver les abords des villages de l'urbanisation, gérer la transition avec les espaces agricoles

4. Le paysage viticole du piémont de la Montagne Noire et des collines sèches du Bas Minervois

Paysage de mosaïque où ilots viticoles, pechs boisés / zones de garrigues et petit patrimoine bâti s'articulent.
Enjeux:

- Maintenir la mosaïque paysagère articulée à la topographie: ilots viticoles, / pechs ou enclaves de garrigues, à travers notamment la valorisation économique des paysages (Charte de Fontevraud)
- Conserver les éléments structurants et « motifs » paysagers : murs, murettes et cabanes / végétations à caractère méditerranéen des « pechs » / palette végétale des limites (amandiers, ...) / parcs et alignements boisés des domaines.

5. La plaine vallonnée du Carcassès et la grande plaine viticole de l'Aude

Paysage de plaine avec des structure et des motifs paysagers particuliers: végétation à caractère méditerranéen des « pechs », palette végétale des limites parcellaires, petit patrimoine bâti, chemins, parcs et alignements boisés des domaines.

- Préserver la vocation agricole des abords des villages
- Favoriser la diversification agricole et accompagner la mutation (hommes et bâti)
- Conserver les éléments de structuration du paysage et les « motifs paysagers »

6. Les plaines et collines cultivées du Lauragais

Paysage de grandes cultures céréalières.

- réhabilitation d'une trame bocagère pour assurer les continuités écologiques à l'échelle des nouvelles pratiques agricoles

7. La Montagne d'Alaric

Paysage de piémont viticole (traversé par les grandes infrastructures est-ouest) et versants boisés.

- Poser les limites entre vigne / bois / urbanisation et gérer les risques incendies dus à l'embroussaillage
- Valoriser la mosaïque paysagère articulée à la bande viticole de pied de l'Alaric (Charte de Fontevraud)
- Valoriser les paysages à travers les parcours, sentiers de randonnée

8. La Malepère

Paysage de mosaïque articulée à la topographie en cone et à l'orientation: vigne, céréales, élevage, prairies, bois de chênes verts.

- Maintenir la viticulture dans la continuité du travail sur le cru Malepère et les paysages viticoles (charte de Fontevraud)
- Valoriser les paysages à travers les parcours, sentiers de randonnée

ENTITÉS SPÉCIFIQUES

=> Le Canal du Midi et sa Rigole

Paysage patrimonial fort, liant eau, ouvrages bâtis, et végétal.

- Construire un projet de paysage autour des différents degrés de protection
- Envisager le canal comme un parcours fort à travers le Pays: Connecter le canal à ses « façades arrières » et aux séquences paysagères qu'il traverse

=> La zone inondable

Traversant les entités paysagères de la plaine du Fresquel et de l'Aude, la zone inondable constitue une zone à valoriser en territoires de projet: parcours et randonnées, espaces publics de détente, agriculture périurbaine et de proximité (maraîchage, vergers), agriculture de loisirs (jardins familiaux et partagés).

=> L'étang de Marseille

Paysage d'eau et de cultures: vaste jardin en mosaïque où se juxtaposent vergers, vignes, cultures maraîchères, riziculture,

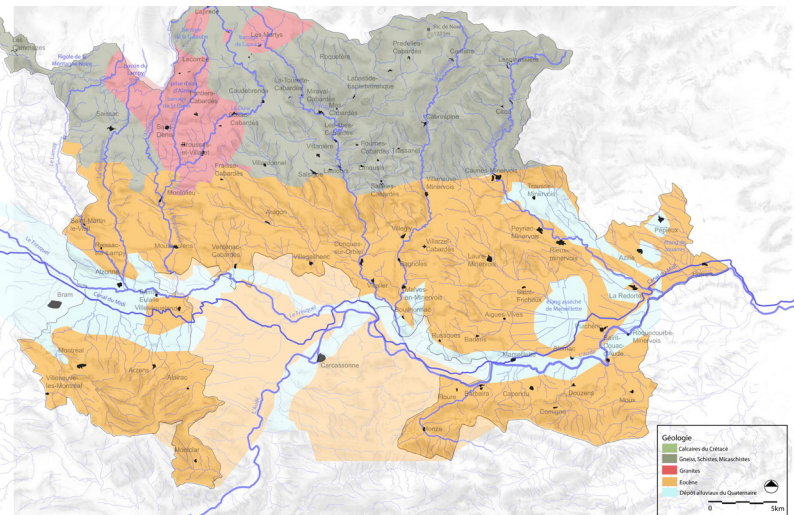
- Valoriser un paysage et son patrimoine culturel et un savoir-faire spécifiques (assèchement et gestion de l'eau)
- Soutenir la reconnaissance d'un espace naturel sensible

=> Le paysage minier de Salsigne

Paysage de sites miniers en reconversion.

- Construire un projet paysager global de revalorisation des sites pour être en mesure notamment d'accueillir de nouvelles activités économiques et urbanisations
- Valoriser le patrimoine social et culturel lié à l'exploitation du sous-sol à travers l'histoire

Rappel du diagnostic: la construction du paysage

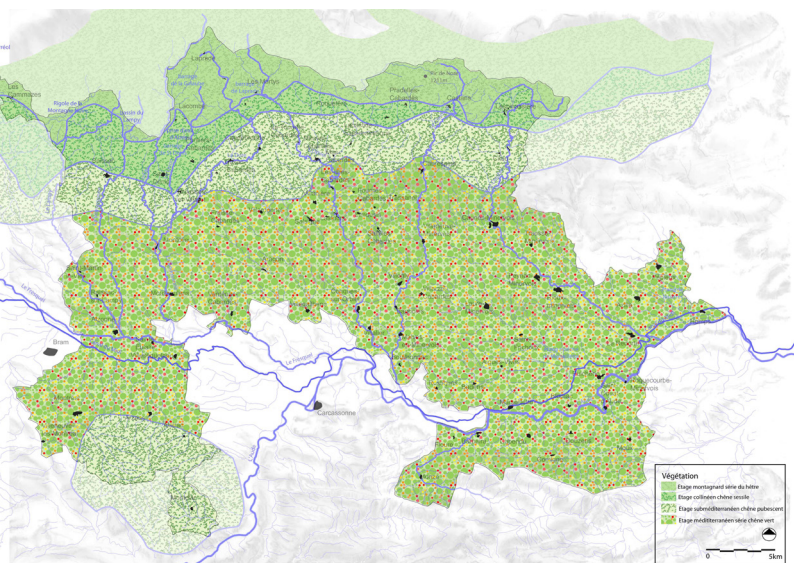


La richesse géologique avec une double originalité:

- > la confrontation sur un même territoire et dans un même grand ensemble paysager des contreforts de deux massifs montagneux majeurs
- > ce qui fait toute la richesse du département (mis à part la façade maritime en « concentré »).

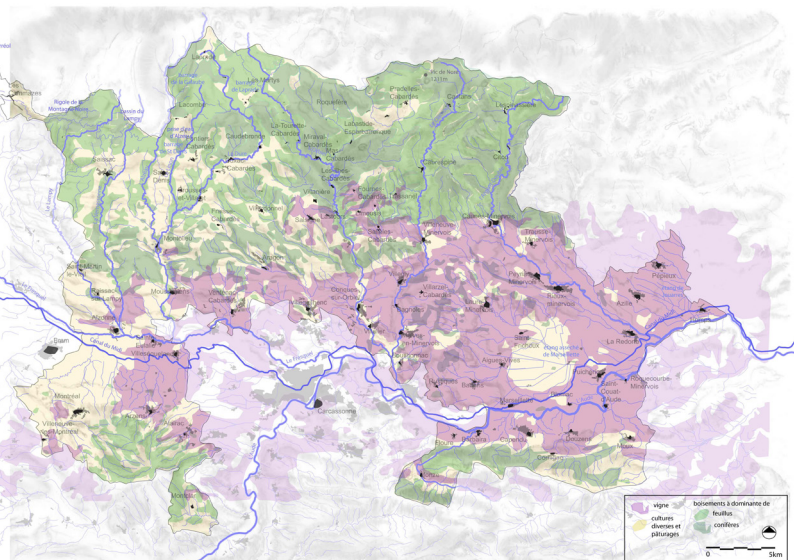
La place de l'eau: visible, invisible, captée, maîtrisée, canalisée, conduite,

- > Un fleuve de plaine l'Aude et des affluents forts : Fresquel, Argent Double, Cesse, Orbiel... des barrages, une rigole, des canaux, du drainage et de l'irrigation...
- > De l'eau très présente côté Montagne Noire, moins visible côté Malepère ou Alaric.
- > Des constructions liées à l'eau qui structurent le paysage.

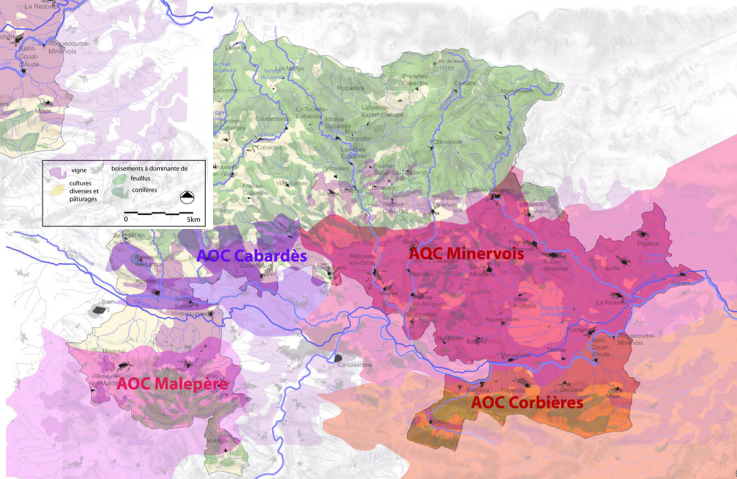


Des couvertures végétales, synthèse de la géographie (eau, topographie, climat)

- marqueurs paysagers:
- étage montagnard
 - étage collinéen
 - étage méditerranéen
- La série du Chêne vert, le maquis, la garrigue
 La série du Chêne pubescent
 La série du Chêne sessile
 La série du Hêtre

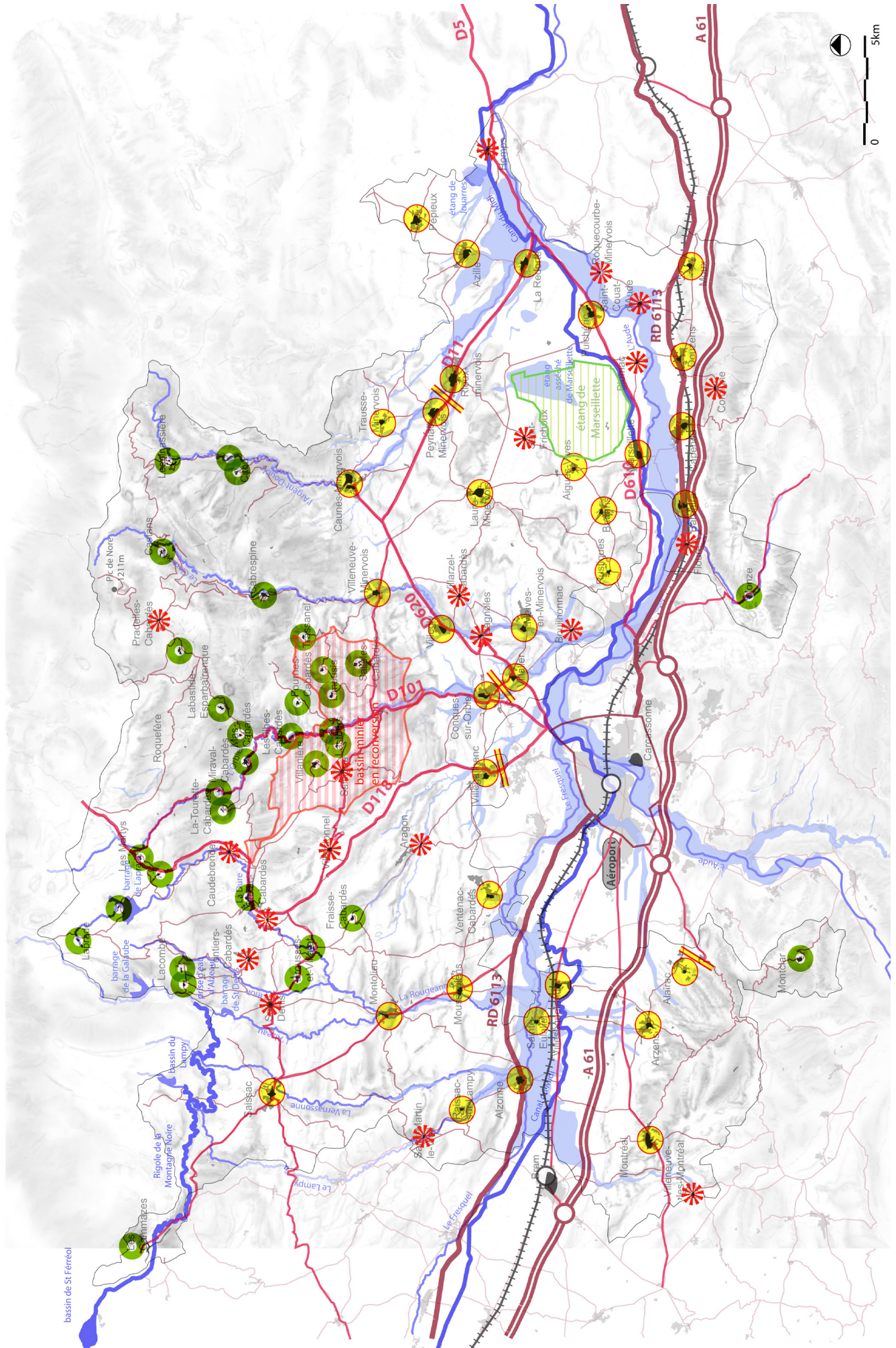


Un territoire occupé par vagues d'installations liées à l'exploitation des richesses du sol et du sous-sol, lié à l'eau. Une richesse du patrimoine bâti qui en découle.



L'importance de la vigne valorisée grâce à la reconnaissance de terroirs viticoles en AOC.

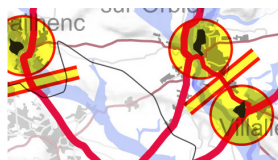
L'URBAIN



Le projet paysager

Projet : Valoriser le caractère du paysage urbain

Préserver le caractère contenu et les qualités urbaines de l'existant, maintenir ou construire des limites, qualifier les urbanisations par un accompagnement paysager.



Poser les limites

Pour les communes étalées (étalement en plaine et le long des axes routiers) : construire des limites urbaines, qualifier les extensions, renforcer les parties anciennes.



Accompagner

Pour les communes en équilibre entre caractère urbain ancien et extensions bâties récentes : préserver la construction de limites, lier les extensions récentes avec le cœur ancien, concevoir un paysage de raccord.



Préserver

Pour les communes à l'urbanisation aux caractères encore lisibles, contenues, ouvertes dans une topographie : préserver les limites, raisonner les extensions, préserver un paysage dans lequel les jardins assurent les transitions.

Entités spécifiques



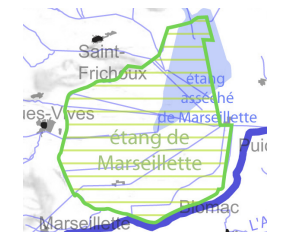
Le Canal du Midi

En référence à la charte interservices (pôle canal) relative à l'insertion paysagère et architecturale du Canal du Midi : «Le Canal du Midi, comment le valoriser et le préserver?», valoriser les abords, développer, réparer en lien avec l'identité du Canal, ses vues, son paysage.



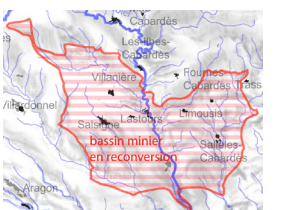
Les zones inondables

Ménager les abords, les intégrer dans une réflexion à l'échelle territoriale. Préserver la biodiversité et le chemin de l'eau, préserver des continuités et des «accroches» (jardins, parcs, espaces agricoles de proximité, ...).



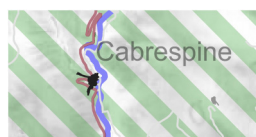
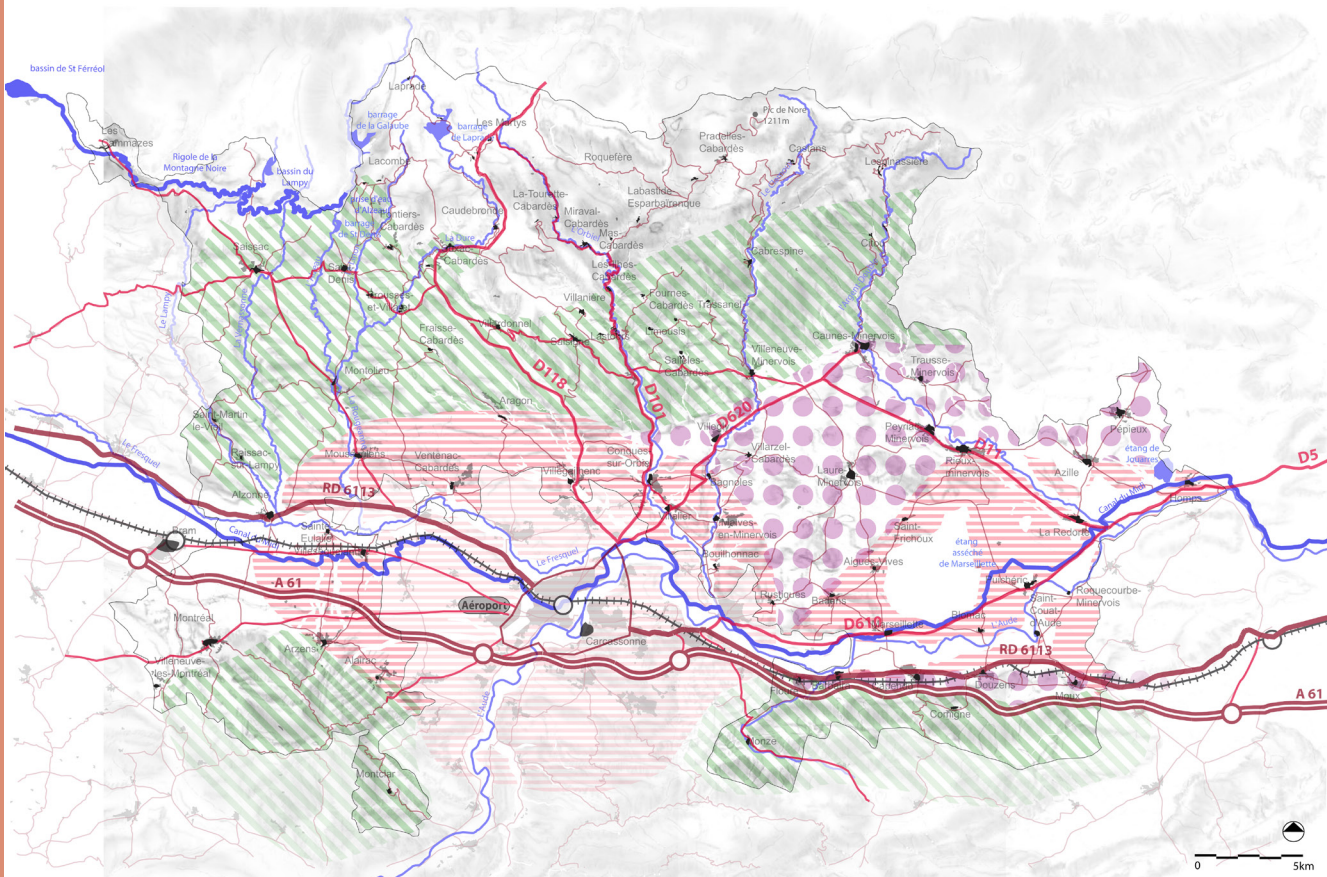
L'étang de Marsaillette

Préserver l'unité et les caractères; faire le lien avec le Canal du Midi



Le bassin minier en reconversion (périmètre extrait de la zone d'étude «paysage et aménagement du bassin de Salsigne», 2004: C.C. Haut-Cabardès et C.C. Minervois au Cabardès)
Réhabiliter et revaloriser le paysage en cohérence avec sa valeur historique, patrimoniale et paysagère.

Rappel des enjeux: les tendances de l'urbanisation : une concurrence avec les paysages naturels, viticoles ou agricoles



Concurrence entre espaces naturels, agricoles (céréales, élevage, boisements) et urbanisation (versants sud de la Montagne Noire, versants de l'Alaric - Comigne, Monze- Malepère..)

=> question de limites urbaines, de perte de lisibilité entre parties urbaines anciennes et récentes.



Concurrence entre vignes et urbanisation

(plaine viticole de l'Aude, plaines et collines sèches du Bas Minervois, pied de versants nord de l'Alaric)

=> questions de limites urbaines et de perte de lisibilité entre parties urbaines anciennes et nouvelles.



Etalement dans l'attractivité de l'agglomération carcassonnaise et des dessertes routières

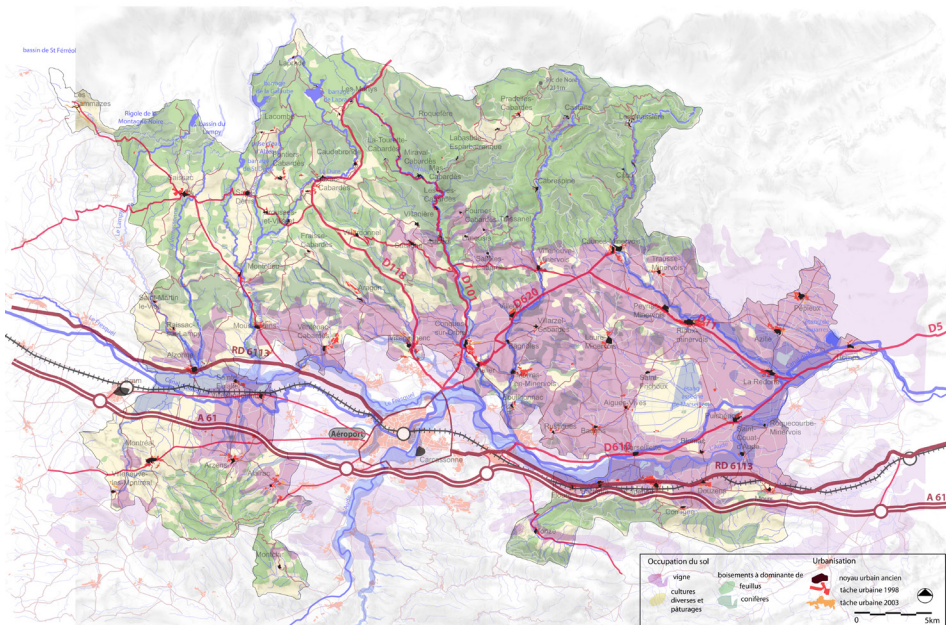
=> questions de limites urbaines, d'urbanisation continue entre communes et de perte de lisibilité entre parties urbaines anciennes et nouvelles.



Une pression urbaine plus faible

Trois secteurs particuliers vis à vis de l'urbanisation : l'étang de Marseillette, les secteurs inondables de l'Aude du Fresquel et de leurs affluents, les parties d'altitude ou de relief du massif de la Montagne Noire ou de l'Alaric..

Rappel du diagnostic: le contexte de l'urbanisation



=> Un territoire marqué par :

- une image (et une activité) viticole aujourd'hui en difficulté
- des activités agricoles contrastées : plaine céréalière à l'ouest, forêts sur les sommets entrecoupées de pâturages sur les versants de la Montagne Noire.
- des espaces de garrigues en pleine dynamique.

=> Des documents d'urbanisme différents selon les communes:

Documents d'urbanisme
(source DDE 2009)
19 cartes communales
16 POS
15 PLU

28 communes ne possèdent pas de documents d'urbanisme.

Un enjeu: adapter la pertinence des documents d'urbanisme en fonction des localisations et des enjeux paysagers et urbains.

Au regard du SCOT de l'agglomération, prévoir des passerelles: déplacements transports, grandes infrastructures, la place de l'eau, les grands équipements de nature, les productions d'énergie.

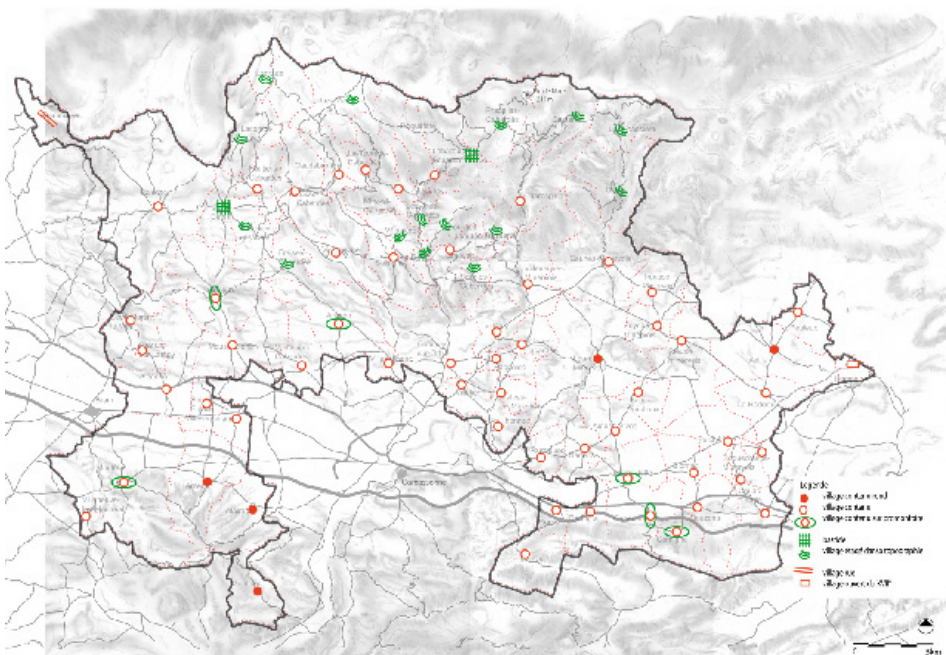
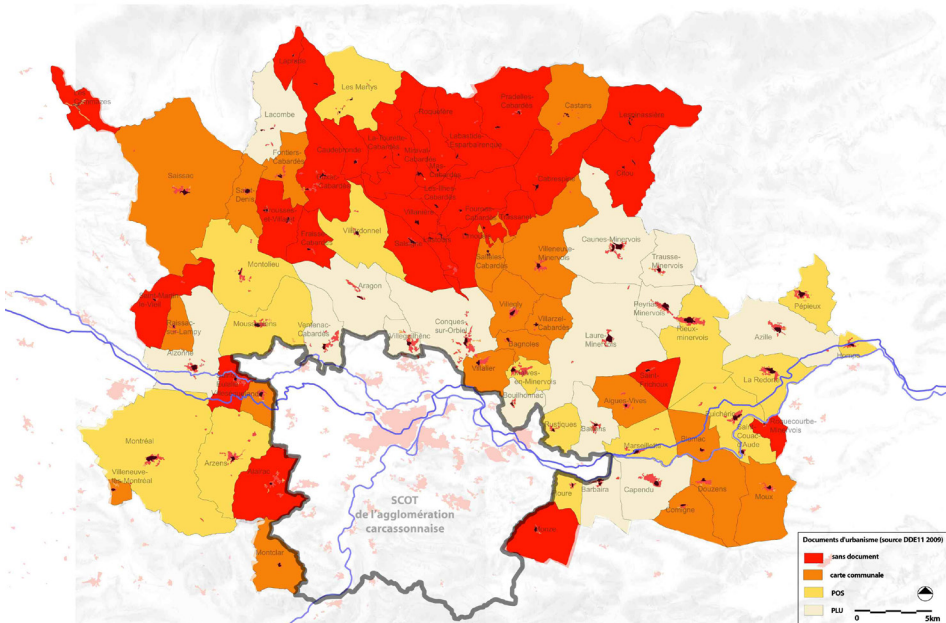
La carte communale est insuffisante au regard des questions liées à la qualité de l'architecture.

Une action à prévoir : optimiser les documents d'urbanisme : repérage des éléments identifiés du paysage, orientations d'aménagements, article 11.

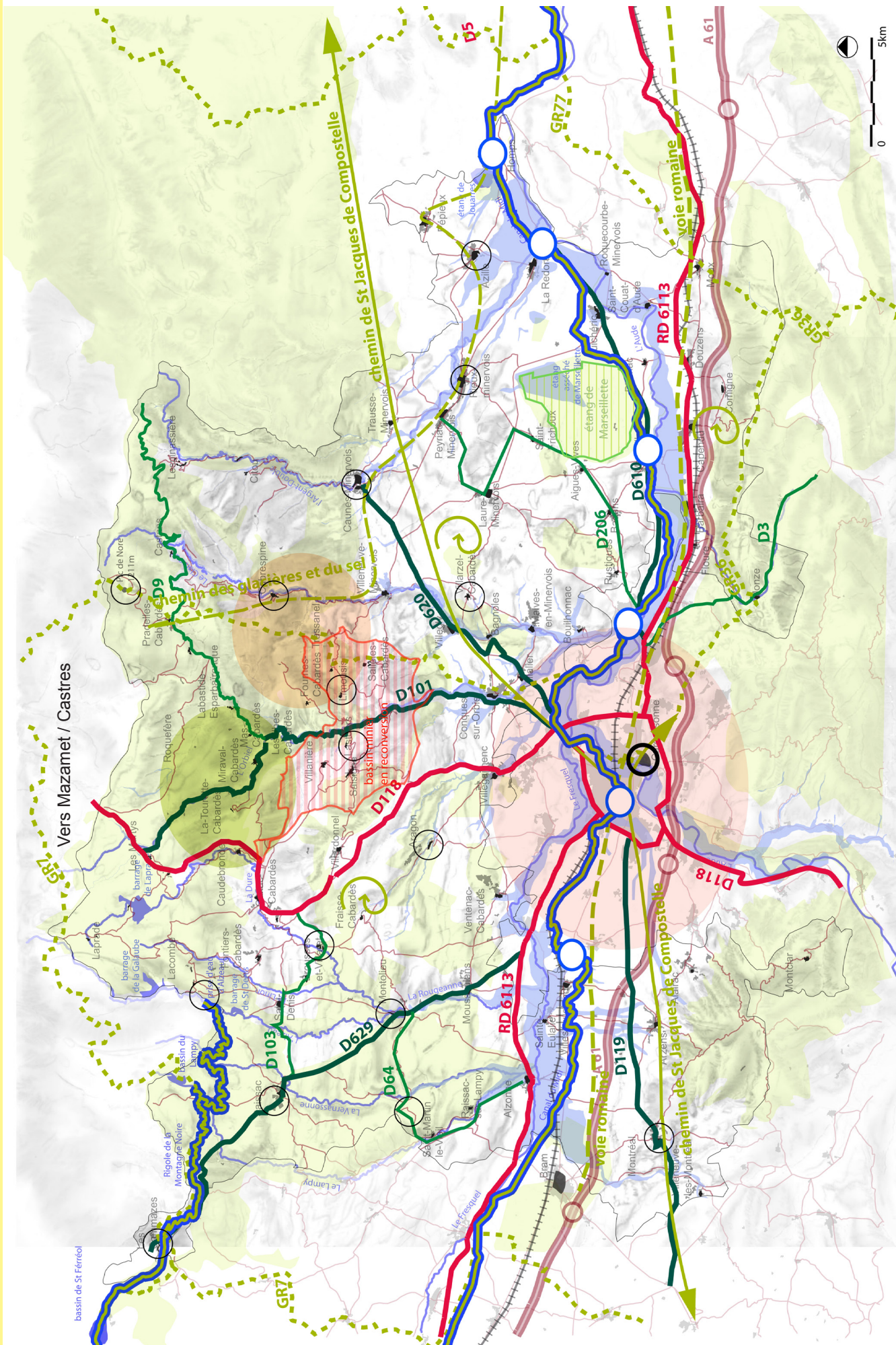
Nombre de logements (source INSEE)

en 1990: 19 940
en 1999: 21 320
+ 1380 -> **+6% en 9 ans**
en 2006: 23 950
+ 2630 -> **+12% en 7 ans**

=> des formes de bourg léguées par l'histoire et caractéristiques d'un mode d'occupation (bourgs contenus et remparés, bourgs ouverts et inscrits dans la topographie, bastide) et de la prise en compte des sites (orientation, soleil, vents, eau...)



LE PATRIMOINE



Projet : continuer à offrir une diversité de parcours pour rendre les richesses accessibles, soigner le paysage

- 1 - Mettre en valeur des itinéraires routiers au paysage soigné, des chemins de randonnées pour développer des parcours touristiques de découverte des patrimoines
- 2 - Requalifier les paysages «routiers» : aux abords de l'agglomération de Carcassonne, sur les axes (ex RN 113)
- 3 - S'appuyer sur la présence des sites emblématiques reconnus : Canal du Midi et Cité de Carcassonne pour articuler actions de développement et de valorisation.



Requalifier, et améliorer le paysage (urbain ou cultivé) des Itinéraires structurants:

- => requalifier la RD 6113 (ex RN 113), notamment aux abords des bourgs
- => Valoriser l'axe Carcassonne - Mazamet / Castres (RD118)



Préserver et favoriser le caractère paysager soigné des Itinéraires touristiques principaux et secondaires : mettre en valeurs les vallées à travers l'aménagement des parcours routiers : points de vues paysagers, points d'arrêts; préserver les motifs paysagers (alignement d'arbres de haute tige, arbre isolé...) propre au paysage des infrastructures...



Favoriser les parcours pédestres à travers l'articulation entre les chemins de Grande Randonnée, chemins de St Jacques et les boucles de promenades (communes / communautés de communes / Département: Piémont d'Alaric , Haut-Minervois...), valoriser le patrimoine bâti ou naturel autour de ces parcours.

TERRITOIRES DE PROJET



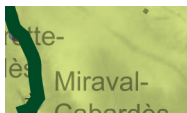
Polarités touristiques liées au patrimoine naturel et bâti



Classement des gouffres et grottes au patrimoine mondial de l'UNESCO



Canal du Midi et rigole



Pôle art roman

Entités spécifiques



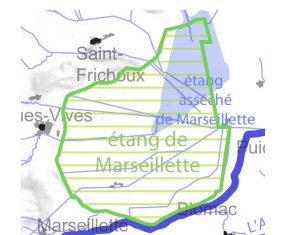
Le Canal du Midi

En référence à la charte interservices (pôle canal) relative à l'insertion paysagère et architecturale du Canal du Midi : «Le Canal du Midi, comment le valoriser et le préserver?», valoriser les abords, développer, réparer en lien avec l'identité du Canal, ses vues, son paysage.



Les zones inondables

Ménager les abords, les intégrer dans une réflexion à l'échelle territoriale. Préserver la biodiversité et le chemin de l'eau, préserver des continuités et des «accroches» (jardins, parcs, espaces agricoles de proximité, ...).



L'étang de Marsaillette

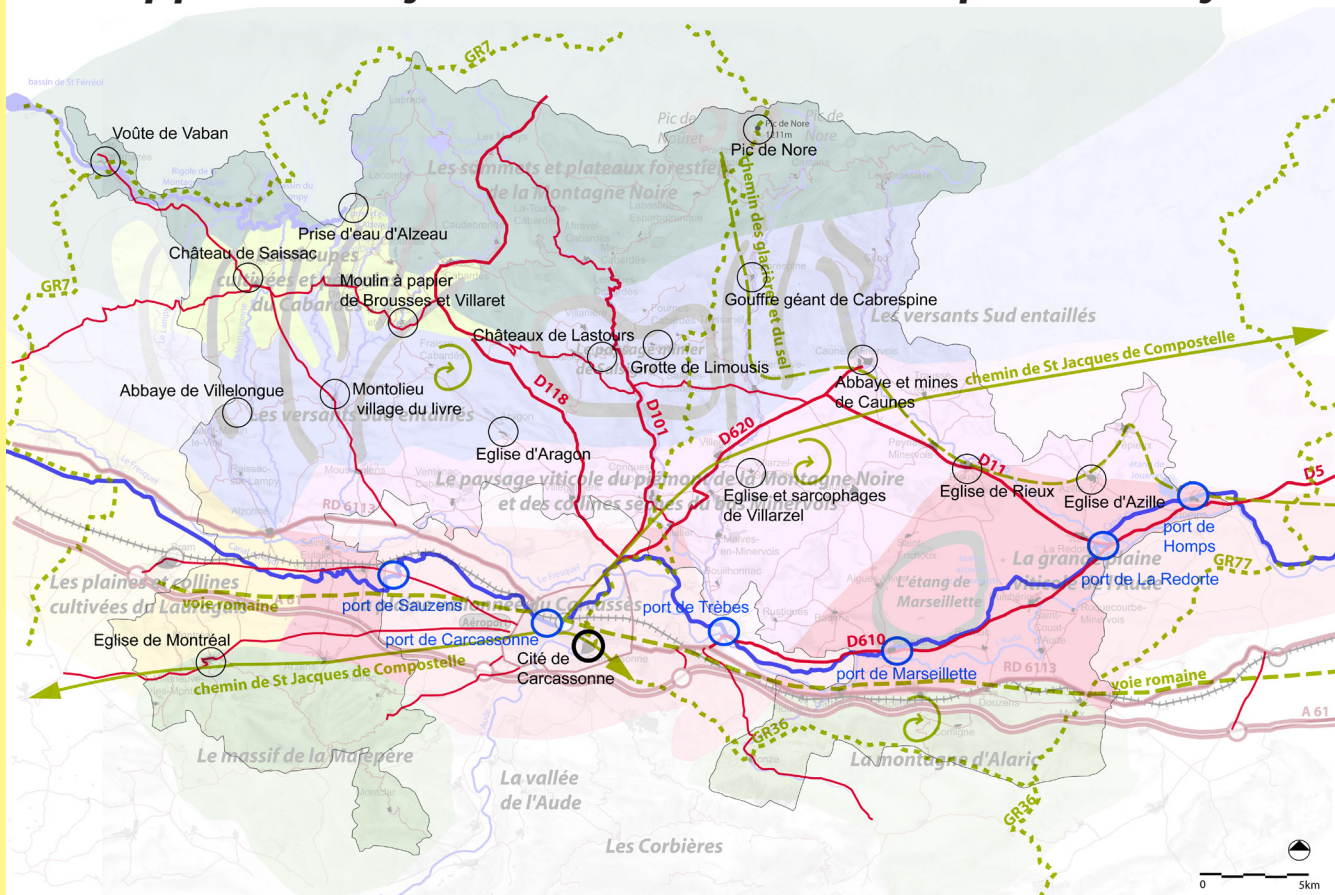
Préserver l'unité et les caractères; faire le lien avec le Canal du Midi



Le bassin minier en reconversion (périmètre extrait de la zone d'étude «paysage et aménagement du bassin de Salsigne», 2004: C.C. Haut-Cabardès et C.C. Minervois au Cabardès)

Réhabiliter et revaloriser le paysage en cohérence avec sa valeur historique, patrimoniale et paysagère.

Rappel des enjeux: les leviers touristiques du Pays



Un projet touristiques global construit sur la mise en réseau des polarités et des acteurs

LE PATRIMOINE



Sites classés et inscrits au patrimoine mondial de L'Unesco: des richesses patrimoniales reconnues et à développer.

- Le canal du Midi, ses ports de plaisance
- La Rigole de la Montagne Noire
- La cité de Carcassonne



sites édifices ouverts au public et à visiter, en articulation avec le grand paysage et les espaces naturels reconnus.



Une hiérarchie et un maillage de départementales : grands itinéraires et desserte locale. Des paysages d'accompagnement à caractériser et à accompagner.



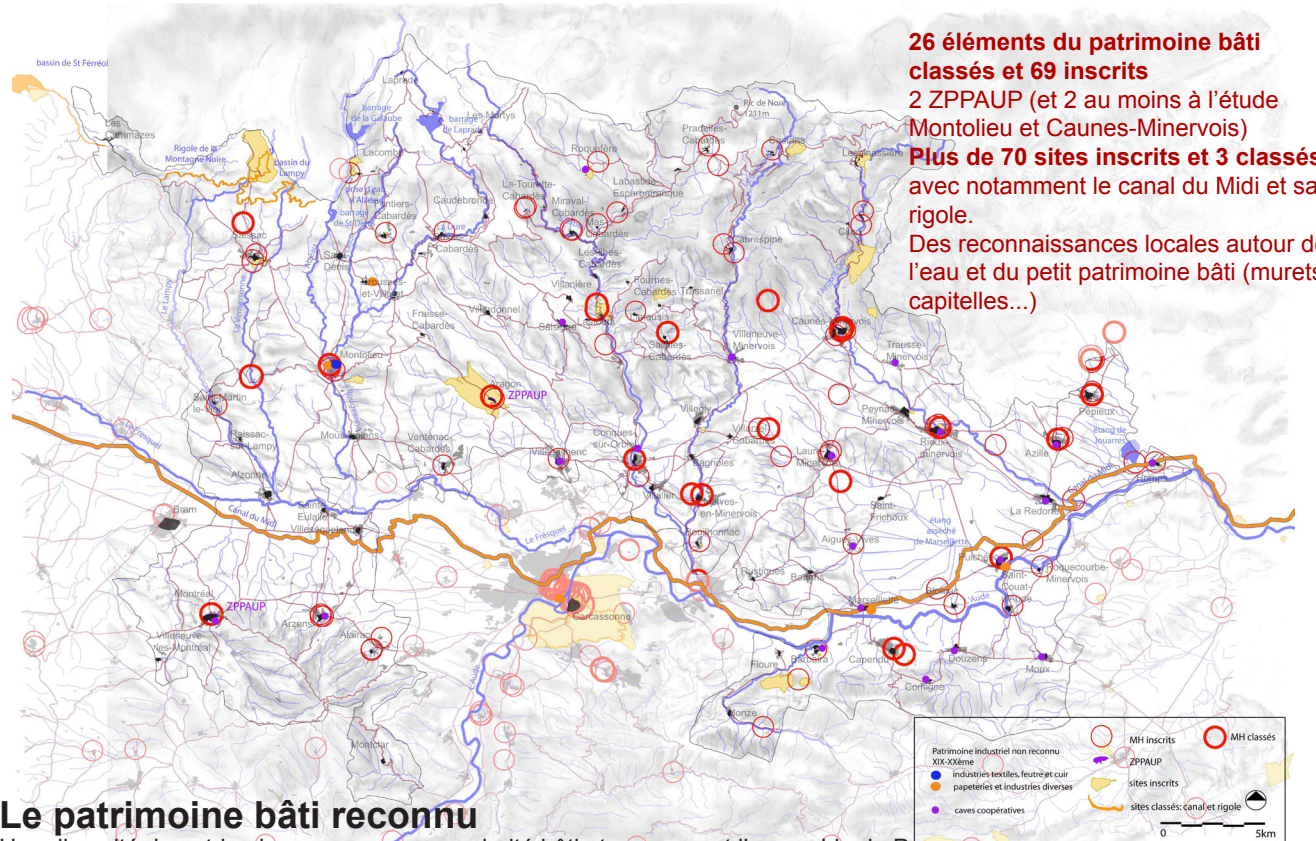
Un réseau de chemins de randonnée à valoriser et connecter pour parcourir le pays à différentes échelles:

- les chemins de Grande Randonnées qui transitent par le Pays
- le chemin de Saint jacques de Compostel partiellement aménagé et balisé dans sa traversée du pays
- un fin maillage de chemins de promenade à l'échelle des intercommunalités avec un travail de valorisation du petit patrimoine à continuer.



Une desserte et une mise en scène du Pays à partir de grands axes : autoroutier (A 61) ou routiers (RD 6113). Des «racommodages» à envisager sur l'axe de la RD 6113 aux abords délaissés.

Rappel du diagnostic: les richesses du Pays



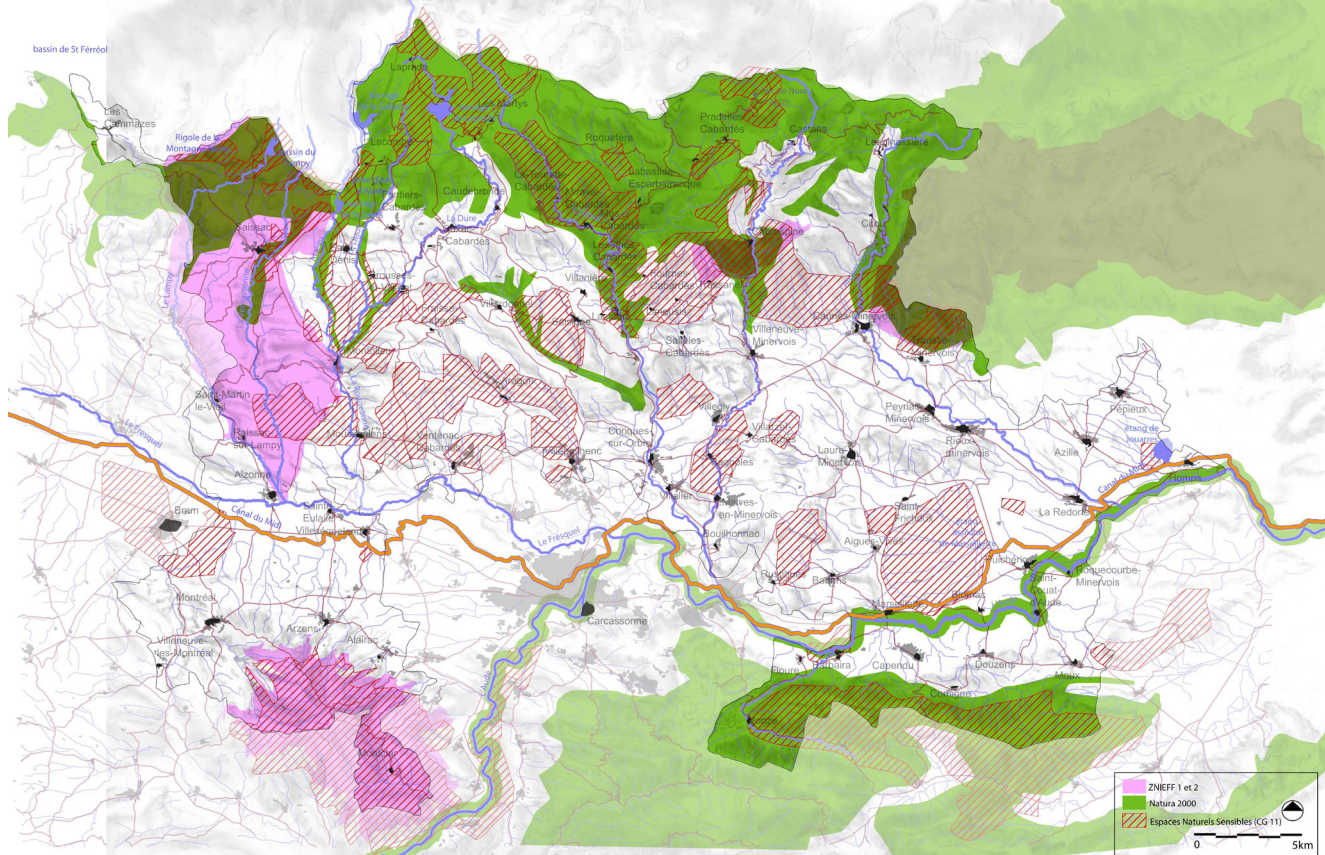
26 éléments du patrimoine bâti classés et 69 inscrits
2 ZPPAUP (et 2 au moins à l'étude Montolieu et Caunes-Minervois)
Plus de 70 sites inscrits et 3 classés avec notamment le canal du Midi et sa rigole.
 Des reconnaissances locales autour de l'eau et du petit patrimoine bâti (murets, capitelles...)

Le patrimoine bâti reconnu

Une diversité de patrimoines reconnus en majorité bâti et concernant l'ensemble du Pays.

Deux sites portés au Patrimoine Mondial : la cité de Carcassonne et le Canal du Midi avec ses dispositifs d'alimentation (Rigole etc..).

Des enjeux de valorisation par le développement d'une meilleure prise en compte dans le paysage urbain et architectural.



Le patrimoine naturel reconnu

Une diversité de sites naturels reconnus et identifiés. Une réelle dynamique à l'échelle départementale: Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles.

Importance du lien entre paysage et intérêts naturels : Montagne Noire, Massif de l'Alaric...